



Réunion sur les signes de reconnaissance

Une réunion baptisée « signes de reconnaissance » était organisée ce jour par la DRH en présence de trois représentants du Ministère de l'Agriculture

L'ordre du jour était le suivant :

- Passage des C administratifs en B
- NES B administratif
- NES B technique
- Evolution du corps des CATE
- Fusion IAE/ITPE
- Convergence indemnitaire
- Simplification et amélioration des signes de reconnaissance
- Evolution de la PSR vers la PFR
- Débat sur la gestion interministérielle des corps

PSR des Adjoints

Le SNPA a une nouvelle fois fortement déploré que l'arrêté concernant la revalorisation de la PSR des Adjoints ne soit toujours pas publié, alors que le montant de cette mesure était budgétisé au titre de 2010.

Les représentants du Ministère sont dans l'attente d'une lettre de refus du Ministère des **finances qui évoquerait la situation générale de l'Ets sur le plan budgétaire.**

Le SNPA vous assure qu'il va continuer à se battre car c'est inadmissible !

Passage de C en B : C'est loin d'être gagné !!!

Le SNPA a d'abord rappelé que le passage des C en B était une question d'équité par rapport à leurs collègues Techniques qui ont été promus en B. Il a ensuite fait valoir l'élévation du niveau de technicité pour justifier cette mesure.

Le SNPA a défendu la prise d'un décret qui introduise un examen professionnel réservé aux Adjoints administratifs de l'ONF, comme voie à part entière.

Le Ministère a fait valoir que le passage de la totalité des Adjoints dans le corps des SA ne serait pas acceptée politiquement au niveau de la Fonction Publique, mais qu'il convient d'identifier tous les postes qui sont de niveau B pour obtenir une mesure partielle, voire très partielle d'intégration.

Les représentants du Ministère ont rappelé que la catégorie C continue d'exister dans la Fonction Publique et qu'au Ministère la mesure de requalification concernera environ 100 Adjoints administratifs pour les années 2011 et 2012. Sur une période précédente de 5 ans le Ministère a réussi à promouvoir 300 adjoints et a fait remarquer que c'était nettement moins qu'à l'ONF sur la période 2002-2006.

Le SNPA a fortement insisté pour que cette mesure de requalification des Adjoints dans le corps des SA soit une véritable priorité.

La DRH a répondu que le DG entend obtenir une enveloppe financière dans le prochain contrat de plan pour mener certaines mesures statutaires

Tous les postes actuels, qui sont occupés par des Adjoints administratifs, vont faire l'objet d'une étude, pour poursuivre la discussion.

NES B pour les SA

La fusion des corps est de plus en plus imposée, mais pour l'ONF nous sommes actuellement dans une impasse si nous ne voulons pas perdre la gestion des effectifs, des recrutements, des titularisations, des tableaux d'avancement, des listes d'aptitude etc.

Si la fusion se fait immédiatement avec le corps des SA de l'agriculture, toute la gestion sera faite au Ministère et nous n'aurons plus aucune maîtrise sur les différents aspects précédemment évoqués, comme les avancements etc.... et ceci dans l'attente d'une fusion du corps des SA du Ministère de l'Agriculture dans un corps interministériel.

La fusion dans un corps interministériel est prévue dans plusieurs années, c'est seulement à ce moment là que l'ONF pourrait reprendre la gestion des effectifs de ce corps.

Le SNPA a fait la proposition (suivie par les autres syndicats) de faire publier le projet de décret actuel qui permettra aux SA de l'ONF de bénéficier du NES, en s'engageant sur la fusion, le jour où le corps interministériel sera créé.

Le Ministère de l'Agriculture vient de tenter cette approche auprès de la Fonction publique qui dit que « c'est écoutable ».

Le SNPA demande au DG de « mouiller la chemise » et de faire dans la semaine un courrier au Ministère de l'Agriculture demandant la publication du décret actuel en s'engageant sur la fusion lorsqu'un corps interministériel sera créé.

Le SNPA s'insurge contre tout ce temps perdu ! Vous pouvez lui faire confiance pour booster le DG.

Evolution de la PSR vers la PFR

Pour la filière administrative, le décret 2008-1533 prévoit qu'une prime de fonction et de résultat remplace toutes les autres primes, donc pour l'ONF, c'est le remplacement de la PGSE et de la PSR.

La PFR est composée de 2 éléments :

- l'un tenant compte des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales
- L'autre tenant compte des résultats de la procédure d'évaluation individuelle prévue par la réglementation en vigueur et la manière de servir.

Le premier élément est affecté d'un coefficient de 1 à 6 et le 2^e élément d'un coefficient de 0 à 6.

A titre d'exemple voici les montants de base pour les corps des IPEF, des Attachés et des SA. Les montants pour les Adjointes administratifs n'ont pas encore été publiés par la Fonction Publique

	Montants de référence en Euros		
	Part Fonction *	Part Résultats individuels **	Plafonds
Ingénieurs Généraux	4500	6700	67200
Ingénieurs en Chef	3800	6000	58800
Ingénieurs	4200	4200	50400
Attachés Principaux	2500	1800	25800
Attachés	1750	1600	20100
SACE	1550	700	13500
SACS	1450	650	12600
SACN	1350	600	11700

*Ces montants peuvent être affectés d'un coefficient de 1 à 6

**Ces montants peuvent être affectés d'un coefficient de 0 à 6

Ce décret prévoit de faire démarrer la PFR au 1^{er} janvier 2012 pour les corps des Attachés d'administration.

Le SNPA a mis en exergue la difficulté de retrouver le même taux de primes qu'actuellement et le risque de disparité qui pourrait s'instaurer lorsque les taux seront connus pour la filière technique.

Le SNPA a demandé que la PFR ne s'applique pas aux Attachés au 1^{er} Janvier 2012. La DRH évoque donc la nécessité de prendre un arrêté de report, dans l'attente de la publication de tous les textes pour l'ensemble des corps de l'ONF.

Le SNPA tient à avoir une vue d'ensemble pour que la filière administrative de l'ONF ne soit pas pénalisée et éviter un retour à la disparité entre Administratifs et techniques, que le SNPA a eu tant de mal à résorber.

Prenons l'exemple d'un poste classé A3 avec un coefficient 4 pour chacun des 2 éléments :

- Si le titulaire du poste est un Attaché principal, il percevra 17200
- Si le titulaire est un Ingénieur en Chef, il percevra 39200

Je pense que maintenant chacun comprend pourquoi le SNPA refuse l'application immédiate à la filière administrative.

Le SNPA a demandé, dès lors que tous les taux seront connus pour la filière technique qu'un débat soit organisé en précisant bien qu'il ne tolérera pas l'instauration d'une disparité.

Le SNPA souhaite que le message soit rapidement entendu par ceux qui recherchent l'apaisement du climat social.

Le SNPA a été le seul à mettre en exergue tous ces points. Il connaît parfaitement ses dossiers, car il veut vous apporter la meilleure défense possible.

Epreuves pour les concours internes et externes d'Attachés d'Administration de l'ONF

Le SNPA s'est insurgé contre la non publication de l'arrêté fixant les épreuves des 2 concours d'accès au corps des Attachés d'administration.

Silence total dans la salle, tant du côté de la DRH que du Ministère. Cela prouve bien qu'il n'y a pas de suivi des dossiers.

Prochaine réunion sur le sujet le 17 mai prochain